

LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Plus de démocratie

Compétences

RÔLE DES COMMISSIONS

- En début de mandat, le Conseil communautaire délibère sur le nombre, la composition et les attributions des commissions communautaires.

Les commissions sont appelées à étudier en amont les affaires qui seront soumises au vote du Conseil communautaire et sont présidées par les vice-présidents.

Les commissions ont pour rôle d'instruire les affaires qui leur sont soumises et préparent des rapports relatifs aux projets de délibérations intéressant leurs secteurs d'activités. L'avis des commissions est formulé sur les projets de délibération. Leur travail est transmis au Bureau communautaire qui décide de la suite à donner aux dossiers.



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

86 MEMBRES

- Il est une instance consultative qui réunit des représentants de la société civile :

Acteurs économiques, responsables d'associations, représentants d'organismes publics...

DOMAINES DE TRAVAIL

- 17 secteurs de travail bien définis.

- Commission Finances
- Commission Administration générale & Communication
- Commission Sport
- Commission Culture
- Commission Habitat & Logement
- Commission Politique de la Ville, Emploi, Formation & Enseignement supérieur
- Commission Prospective & Développement territorial
- Commission Urbanisme & Droit des sols
- Commission Hygiène & Salubrité
- Commission Transports, Déplacements & Voirie
- Commission Développement économique
- Commission Tourisme
- Commission Espaces naturels & Forêt
- Commission Gestion & Valorisation des déchets
- Commission Environnement, Ressources naturelles & Energies
- Commission Agriculture
- Commission Nouvelles Technologies

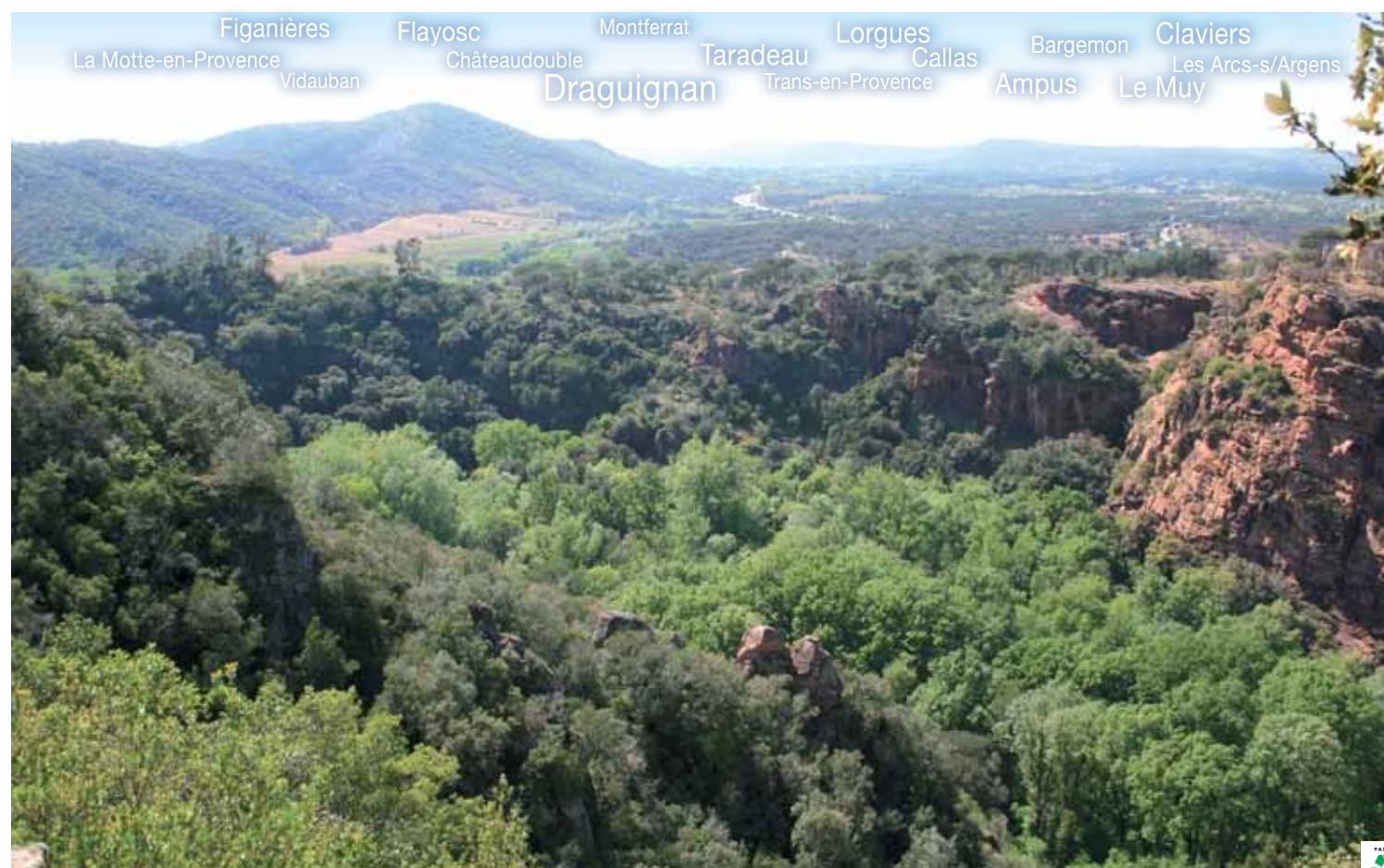
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE



Square Mozart - BP 129 - 83004 Draguignan Cedex

Tél. : 04 94 50 16 20
Fax : 04 94 60 34 71
contact@dracenie.com
www.dracenie.com

16 communes unies



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
D R A C É N O I S E



LE FONCTIONNEMENT

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

Conseil, bureau, commissions communautaires
& Conseil de Développement

LE PRÉSIDENT

FONCTIONS

- Il est l'exécutif de la Communauté d'Agglomération.

Il est élu lors du premier Conseil communautaire. L'élection s'opère parmi les membres du Conseil au scrutin secret et à la majorité des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour.

LES FONCTIONS DU PRÉSIDENT

- Il établit l'ordre du jour du Conseil communautaire dont il prépare et exécute les délibérations
- Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes
- Il est seul chargé de l'administration
- Il est le chef des services de la Communauté d'Agglomération.



LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

RÔLE

Organe exécutif

- Il est une instance composée de 19 membres.

Le président de la Communauté d'Agglomération, 16 vice-présidents et 2 autres membres, issus des conseils municipaux des communes membres, composent le bureau de la CAD.

LE RÔLE DU BUREAU

- Il se réunit tous les 15 jours pour exercer des attributions déléguées par le Conseil communautaire : la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée (appel d'offres)
- Il est aussi un lieu de débat entre ses membres afin de préparer et définir les objectifs et les modalités d'action de la politique communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

78 représentants / 16 communes / 101 000 habitants



Organe délibérant

RÉPARTITION DES SIÈGES

- 78 représentants des communes de la Dracénie siègent au Conseil communautaire. Chaque commune a un nombre défini de sièges en fonction de l'importance numérique de sa population.

- Ampus > 2 sièges
- Les Arcs-s/Argens > 5 sièges
- Bargemon > 2 sièges
- Callas > 2 sièges
- Clavières > 2 sièges
- Châteaudouble > 2 sièges
- Draguignan > 27 sièges
- Figanières > 3 sièges
- Flayosc > 4 sièges
- Lorgues > 6 sièges
- La Motte-en-Provence > 3 sièges
- Le Muy > 6 sièges
- Montferrat > 3 sièges
- Taradeau > 2 sièges
- Trans-en-Provence > 4 sièges
- Vidauban > 5 sièges

ATTRIBUTIONS

- Le Conseil règle, par ses délibérations, les affaires qui sont de la compétence de l'agglomération.

Il vote également son budget annuel. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Il se réunit en moyenne deux fois tous les trimestres de septembre à juin.



Olivier AUDIBERT-TROIN
— Président
1^{er} Adjoint au Maire de Draguignan
Conseiller régional



Claude PIANETTI
— 1^{er} Vice-Président
Sports



Jacques LECOINTE
— 2^e Vice-Président
Administration générale & Communication



Claude ALEMAGNA
— 3^e Vice-Président
Habitat & Logement



Bernard CHILINI
— 4^e Vice-Président
Espaces naturels & Forêt



Sabine VACHALD
— 5^e Vice-Présidente
Tourisme



Liliane BOYER
— 6^e Vice-Présidente
Finances



Pierre BLANC
— 7^e Vice-Président
Transports, Déplacements & Voirie



Xavier GUERRINI
— 8^e Vice-Président
Gestion & valorisation des déchets



Françoise BARRE
— 9^e Vice-Présidente
Action Culturelle



Gilbert GALLIANO
— 10^e Vice-Président
Agriculture



Raymond GRAS
— 11^e Vice-Président
Hygiène & Salubrité



Patrick VIGNAL
— 12^e Vice-Président
Urbanisme & Droit des sols



Georges ROUVIER
— 13^e Vice-Président
Environnement, Ressources naturelles & Energies



Jean-Daniel SANTONI
— 14^e Vice-Président
Politique de la ville, Emploi, Formation & Enseignement supérieur



Alain PARLANTI
— 15^e Vice-Président
Développement économique



Gérald PIERRUGUES
— 16^e Vice-Président
Nouvelles technologies



Anne-Marie COLOMBANI
— Membre du bureau



Michel PERRIN
— Membre du Bureau